

grands experts du Canada et dont toutes les données furent vérifiées par une autorité de Washington. Les données furent établies par l'un des plus habiles actuaire de Toronto et vérifiées par cinq experts avant d'être remises à la province d'Ontario, ou plutôt aux sept municipalités concernées : les villes de Toronto, de Stratford, de London, d'Ingersoll, de Woodstock, de Brantford et de Guelph, qui s'étaient entendues entre elles et avaient dépensé \$15,000 pour obtenir ces renseignements. Libre à l'honorable député de Welland (M. German) de contester l'exactitude de ces données ; mais tant qu'il n'aura pas cité d'autorité égale à celle de MM. Ross et Holgate, de Montréal, qui comptent parmi les plus grands experts du Canada en ce genre d'exploitation, je m'en tiendrai aux données fournies par la commission de préférence à toutes celles qu'il pourrait tirer de son cerveau.

Ce prix de \$5 par force de cheval ne comprend pas seulement le coût de la force motrice ; il pourvoit aussi à un fonds d'amortissement qui, au bout de vingt ans, solderait le coût de l'outillage et des installations, de sorte que le tout deviendrait alors la pleine propriété des intéressés. Dans l'intervalle, la force motrice se vendrait \$5 la force de cheval plus les frais de transmission, pourvu que l'on pût placer les 100,000 forces que donnent les chutes du Niagara. On tirerait de ce chef un revenu de \$500,000 représentant 5 pour 100 du capital de \$10,000,000, somme qui suffirait presque à solder le coût des installations.

Il est inutile de lasser l'attention de la Chambre en lui faisant part des détails qui servent de base aux résultats ; il suffit de dire que toutes les données ont été établies avec le plus grand soin, le coût de la transmission comme le reste. Il est établi que l'énergie électrique peut être transmise jusqu'au tableau de distribution, à Toronto, à raison de \$16 ou \$17 par force de cheval à l'année, les journées étant de 24 heures. A l'heure qu'il est, on l'y vend environ \$40 et même beaucoup plus cher en nombre de cas. Dans cette seule ville, on pourrait effectuer sur l'énergie électrique une économie d'environ \$500,000 par année, ce qui représente l'intérêt à 5 pour 100 du capital de \$10,000,000 que coûteraient les installations.

Quand on envisage la question à ce point de vue-là et que l'on songe à l'importance des établissements industriels que comptent les villes d'Hamilton, de Brantford, de Woodstock, de Guelph, de Galt et autres, qui se trouvent à portée de transmission des chutes du Niagara, on peut se faire une idée de l'influence prépondérante que le Niagara est susceptible d'avoir sur l'industrie de la province d'Ontario.

Je me plais à espérer que le Gouvernement ne mettra pas trop d'empressement à conclure avec les Etats-Unis un arrangement tendant à limiter la quantité d'eau que l'on pourra détourner du Niagara pour des

fins industrielles. Les 467 pétitions venues des Etats-Unis ne me semblent pas avoir pour seul but de conserver aux chutes du Niagara le pittoresque de leur aspect ; elles ont plutôt pour objet d'empêcher la population d'Ontario de se procurer la force motrice à bon marché. Les fabricants ne seraient pas seuls à profiter du bon marché de l'énergie électrique, il profiterait également aux producteurs de toute catégorie et à tous ceux qui, ayant besoin de lumière, de calorique et de force motrice, habitent à portée de transmission du Niagara, de cette précieuse réserve d'énergie dont la Providence a gratifié l'Ontario pour suppléer au manque de charbon, et qui devrait continuer d'appartenir à cette province.

J'aimerais que le Gouvernement nous fit connaître l'attitude qu'il compte prendre en la matière. Va-t-il priver la province d'Ontario de la haute main qu'elle exerce depuis si longtemps sur les eaux du Niagara ? Tant que le cabinet Ross et ses prédécesseurs furent au timon des affaires, c'est-à-dire pendant trente ans, il ne fut jamais question de cela. Aujourd'hui que d'autres leur ont succédé, il semble exister une tendance à dépouiller le gouvernement provincial de la maîtrise incontestée qu'il a exercée si longtemps sur les eaux de cette rivière.

Le gouvernement Ross a accordé à son gré des privilèges de grande valeur. Songez à la valeur plus grande encore qu'ils auraient si l'on décidait de n'en plus conférer d'autres. Les concessionnaires pourraient exiger \$40 ou \$50 par année pour chaque force de cheval quand ils ne devraient faire payer que \$5 ou \$10, selon la somme d'énergie produite, parce que la force motrice peut se produire à ce prix-là. Il se peut que ces compagnies aient été obligées de tenter des expériences et que leurs installations aient coûté plus cher qu'elles ne coûteraient aujourd'hui que l'on est en mesure de bénéficier des leçons que l'expérience leur a données ; quoi qu'il en soit, nous avons raison de tirer le meilleur parti possible des travaux de nos devanciers et de recourir aux moyens qui nous paraissent les meilleurs pour la force motrice que cette rivière est susceptible de donner.

Le temps de l'expérimentation est passé, et tout gouvernement, tout groupe de municipalités ou toute compagnie ayant des droits à ce cours d'eau peut très bien profiter des derniers perfectionnements apportés dans les machines et les méthodes, afin d'arriver à la production et à la transmission à bon marché de l'énergie électrique.

Le peuple a droit à ce que l'énergie électrique lui soit fournie à la faveur des conditions les plus avantageuses. C'est à ce point de vue là qu'envisagent la question ceux qui habitent à portée de transmission du Niagara. Il est incontestable que le développement du vieil Ontario est intimement lié au bon marché de la force motrice puis-